



## Le mécénat de compétences pour réduire l'IS ?



**Vous le savez, votre société peut effectuer des dons en numéraire pour bénéficier de la réduction mécénat. Mais ce qui est moins connu, c'est qu'elle peut également bénéficier de cet avantage fiscal en offrant non pas de l'argent, mais ses compétences.**

### Le mécénat de compétences

Un don en nature. Le mécénat de compétences est un don en nature : il s'agit pour une entreprise de mettre à disposition d'un organisme d'intérêt général des collaborateurs qui vont mobiliser pendant un temps leurs compétences ou leur force de travail.

**À noter.** Le mécénat de compétences se distingue du bénévolat qui consiste à donner de son temps personnel à une organisation à finalité sociale.

Un don de compétences. La compétence est la capacité à mobiliser, dans un contexte précis, une combinaison adaptée de savoirs, savoir-faire et savoir-être pour mettre en œuvre un projet défini ou résoudre un problème donné.

Un don à qui ? Le don doit être effectué au profit d'un organisme d'intérêt général, tel que : les associations, œuvres ou organismes d'intérêt général ; les fondations ou associations reconnues d'utilité publique ; les fondations d'entreprise ; les établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privés à but non lucratif agréés ; les organismes agréés pour la création d'entreprise ; etc.

### Comment ?

Deux formes de mécénat. Le mécénat de compétences peut être réalisé sous deux formes :

- la prestation de service : l'entreprise s'engage à réaliser une mission déterminée qu'elle pilote seule au profit d'un organisme d'intérêt général ;
- le prêt de main-d'œuvre : l'entreprise met à disposition d'un organisme éligible au mécénat un ou plusieurs salariés. C'est l'organisme qui pilote la mission.

**Bon à savoir.** Le temps et la fréquence du mécénat de compétences peuvent considérablement varier en fonction des besoins : il peut aussi bien s'agir d'une mission courte, même d'une seule demi-journée, que d'une mission plus longue voire d'un plein temps dans la limite de trois ans.

**Exemples de dons de compétences.** Votre société travaille dans l'informatique : elle peut aider une association à créer son site web. Elle travaille dans la communication : elle peut aider une association à alimenter ses réseaux sociaux. Elle travaille dans le juridique : elle peut aider une

association dans ses démarches juridiques. Elle travaille dans la finance : elle peut aider une association à trouver de nouveaux financements.

### **Pour quels avantages ?**

Une réduction d'impôt de 60 %. Cette réduction d'impôt est égale à 60 % du coût de revient de la prestation gratuite effectuée, ou, en cas de mise à disposition d'un salarié, à 60 % de sa rémunération correspondant au temps de mise à disposition, augmentée des charges sociales y afférentes dans la limite de trois fois le plafond mensuel de la Sécurité sociale (CGI art. 238 bis). La réduction d'impôt est plafonnée à 20 000 € (ou 5 ‰ du chiffre d'affaires).

Mais aussi... L'expérience du mécénat de compétences peut permettre de donner au salarié plus de sens à son investissement professionnel. Pour l'entreprise, le mécénat de compétences est un outil utile pour accroître son impact social, faire vivre ses valeurs et renforcer la cohésion des collaborateurs.

**Bon à savoir.** Le prêt de main-d'œuvre à but non lucratif est conditionné à la rédaction d'un avenant au contrat de travail comprenant la nature des missions à effectuer, horaires, lieux, caractéristiques du poste occupé ; et d'une convention de mécénat signée par les trois parties pour formaliser les engagements respectifs et préciser les caractéristiques du don et les éventuelles contreparties symboliques.

*Le don de compétences peut consister en la réalisation d'une prestation de service ou un prêt de main-d'œuvre au profit d'un organisme d'intérêt général. Un tel don ouvre droit à une réduction d'impôt à hauteur de 60 % de sa valeur pour votre société.*

**Didier ROSTAING**  
**Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes**